

AVORTEMENT

Toujours Morgentaler

A lors qu'au Québec la lutte pour l'avortement semble, sinon gagnée, en voie d'assurer l'avortement sur demande à de plus en plus de femmes, c'est tout le contraire ailleurs au Canada.

À Winnipeg, le 3 juin dernier, et à Toronto un mois plus tard, les cliniques du célèbre Docteur Morgentaler, ouvertes depuis peu, recevaient la visite de la police. Depuis, huit personnes, Morgentaler en tête, ont été accusées d'avoir pratiqué des avortements illégaux. Comme le soulignait LA PRESSE récemment, tout indique «la répétition d'un conflit identique» à celui qui fit connaître Morgentaler au milieu des années 70, conflit juridique à l'origine de l'actuelle et relative «permissivité» face à l'avortement au Québec (voir LVR, mars 82).

Morgentaler aura-t-il, au bout du compte, autant de «succès» à Winnipeg et à Toronto qu'il en a eu ici ? C'est que le problème de la légalité de l'avortement au Canada demeure. Si le docteur risque aujourd'hui la prison manitobaine,

de grosses amendes, des frais de cour de l'ordre de 500 000\$, et affronte des «névrosés» qui mettent le feu à son établissement ou le menacent à coups de sécateur, c'est qu'on refuse à ses cliniques le statut d'hôpital. Sans ce statut, et sans le comité d'avortement thérapeutique qui doit l'accompagner, un avortement est considéré comme illégal, peu importe que la pratique soit identique d'un milieu à l'autre et même préférable en clinique privée. D'après l'avocat du Docteur Morgentaler, Morris Manning, «des statistiques montrent qu'il y a moins de morts consécutives aux avortements dans les cliniques du Québec et des États-Unis que dans les hôpitaux, à cause des délais imposés aux patientes d'hôpitaux».¹

Ce n'est pas pour rien que l'Association canadienne des libertés civiles a demandé récemment au ministre fédéral de la justice, Mark MacGuigan, de soumettre la législation sur l'avortement à la Cour suprême. Quelque chose ne va pas dans la loi quand l'avortement est soumis à l'arbitraire des comités

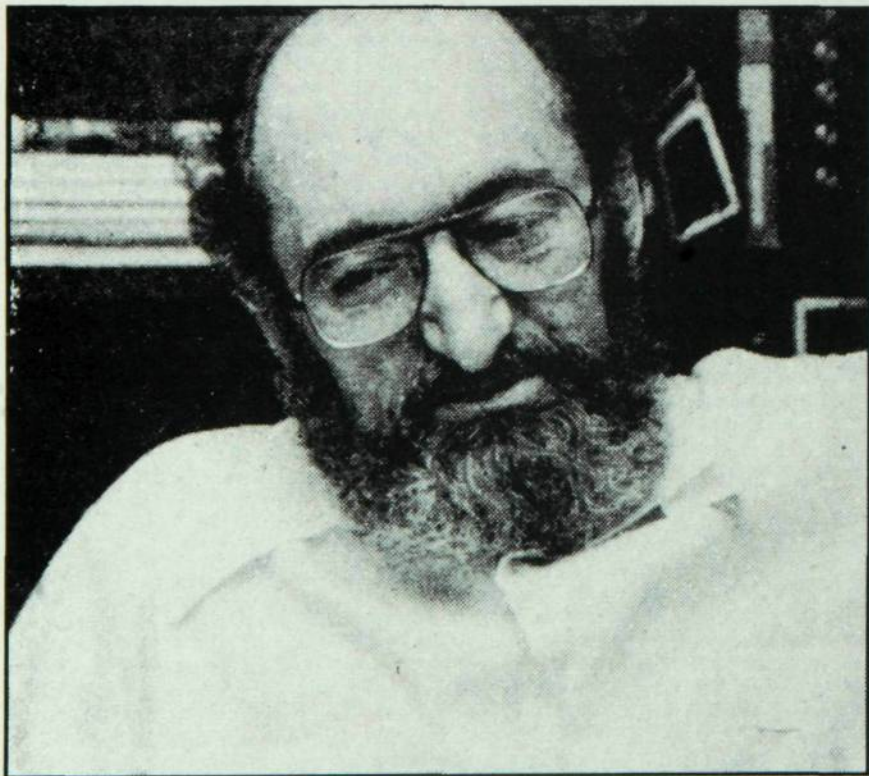
thérapeutiques en milieu hospitalier ainsi qu'aux inégalités régionales et, surtout, ce qui inquiète davantage l'ACLC, quand il peut être contesté en Cour suprême, comme le fait présentement à Régina Joe Borowski (voir LVR, mai 83), sans que les organisations favorables à l'avortement aient le droit de se faire entendre. Si la situation de l'avortement au Québec est nettement meilleure, c'est que, depuis 76 et les acquittements successifs de Morgentaler, on ignore la loi (fédérale) de façon toujours plus évidente. «Tolérant» face à Morgentaler, le gouvernement québécois en est même venu à lui demander d'entraîner des médecins de CLSC dans la pratique d'avortements.

Suffirait-il que la nouvelle constitution canadienne reconnaisse la «légalité» des cliniques privées pour que s'ame- nuisent les obstacles majeurs à l'avortement ? Henry Morgentaler, tout au moins, vivrait plus calmement ses dernières années de pratique.

Mais si cette nouvelle bataille semble avoir conscientisé plus de médecins à la nécessité d'une meilleure pratique de l'avortement dans ce pays et, surtout, mobilisé les forces pro-avortement comme cela ne s'était pas vu depuis près de 10 ans, elle a aussi eu l'effet contraire. Malgré tout son fanatisme, «Holy Joe» (Borowski) et ses dictons, par exemple «DONT LET HENRY KILL YOUR BABY», ont un certain succès. Le dernier sondage Gallup,² tout en révélant que «80% des Canadiens-ne-s croient que l'avortement devrait être légalisé», indique que seulement 23% de ceux/celles-là le veulent «légal en toutes circonstances», contre 17% qui le veulent «illégal en toutes circonstances», opinions qui sont d'ailleurs sensiblement les mêmes qu'en 1975.

C'est une raison de plus pour tenir, le 1^{er} octobre 1983, une Journée nationale en faveur de l'avortement.³ Question de rappeler la détermination des femmes à choisir leur maternité, question de se rappeler qu'une lutte se gagne durement.

FRANCINE PELLETIER



1/ LE DEVOIR, 8 juillet 1983

2/ LA PRESSE, 15 août 1983

3/ Pour plus d'informations (514) 843-8366.